

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE
COMTÉ DE CHAMPLAIN**

MUNICIPALITÉ
Saint-Narcisse




AVIS PUBLIC

AVIS public est par la présente donné, par Stéphane Bourassa, directeur général de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse, que le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 a été dressé selon l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Tous les utilisateurs desservis par le réseau d'eau potable peuvent consulter le document au bureau de la municipalité, situé au 353, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse, entre 8h30 et 16h00 du lundi au vendredi.

Donné à Saint-Narcisse, ce trente et unième jour du mois de mars 2020.




Stéphane Bourassa,
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Stéphane Bourassa directeur général de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public le trente et unième jour de mars 2020, en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir:

- 1.- Salle Municipale
- 2.- Église Saint-Narcisse
- 3.- Bureau Municipal

En foi de quoi je donne ce certificat ce trente et unième jour du mois de mars 2020.



Stéphane Bourassa,
Directeur général